



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 13 mars 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 27
Votants : 34

D25.018

L'an deux mille vingt-cinq,
le treize mars,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 3 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : ANDRE-DECARSIN Sophie (pouvoir à RODRIGUES David), VALENTIN Christine (pouvoir à FABRE Jean), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à MALZAC Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à BONICEL Pascale), RODIER Colette (pouvoir à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul) et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.018 : FONDS LEADER – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCALCT POUR SIEGER AU GAL

Monsieur le Président rappelle que LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.

Le programme LEADER 2023-2027 est géré par la Région OCCITANIE et porté par le GAL (Groupe d'action Locale) Aubrac Olt Causse Gévaudan qui correspond aux périmètres des PETR Pays du Gévaudan Lozère et Haut Rouergue, coordonnée par Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

En effet, l'Europe confie aux acteurs locaux, regroupés dans un Groupe d'Action Locale (GAL), une enveloppe visant à cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales. Ce partenariat d'acteurs publics et privés, appelé Groupe d'Action Locale (GAL), met en œuvre une stratégie locale de développement.

Le premier Comité de programmation du GAL a été mis en place le 13 février 2025.

Président et vice-présidents ont été élus :

Vincent ALAZARD, Président (Maire de Laguiole et vice-président du PNR de l'Aubrac),
Jean-Paul POURQUIER, 1er Vice-président (Président du PETR Pays Gévaudan Lozère),
Jean-Michel LALLE, 2ième Vice-président (Président du PETR Haut Rouergue).

Chaque communauté de communes dispose d'un siège de titulaire et un suppléant.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DESIGNE les représentants de la CC ALCT au sein du GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan comme suit :

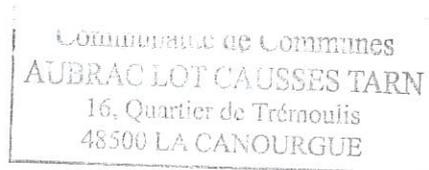
TITULAIRE = Jean-Claude SALEIL

SUPPLEANT = Didier JURQUET

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 21 mars 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL